

RESUME DE L'ACTION :

Dans le cadre de la prévention et de la sensibilisation à la « Citoyenneté », et pour valider les différentes séquences pédagogiques sur les dangers d'internet et les risques sur les réseaux sociaux, le Service de Prévention Primaire, accompagné des ASVP école, propose pour finaliser et évaluer les connaissances des écoliers niçois, un examen : « le permis internet ».

Objectifs :

Évaluer les connaissances des élèves formés précédemment :

- Sur leurs connaissances et l'usage des bonnes pratiques d'utilisation du numérique, qu'il s'agisse d'internet ou des réseaux sociaux;
- Noter les élèves sur leur capacité à se sécuriser sur internet.

❖ L'examen se fait sous forme de fiche questionnaire en classe entière, les élèves qui ont la moyenne obtiennent « **le permis internet** »

Public visé : CM2

Date de mise en œuvre : Octobre 2025

Périodicité de l'action : Année scolaire 2025/2026

Lieu de l'action : à l'école, dans les classes

Durée de l'activité : 1h par séance

Procédure d'inscription :

Les écoles et les enseignants inscrivent les classes volontaires sur : cataloguecitoyen.nice.fr

Dès réception, le Service de Prévention Primaire de la Ville de Nice, met en place en collaboration avec les classes inscrites les temps d'interventions.

Contact : hager.ben-aouissi@ville-nice.fr

